

## EMISSIONS ET COTATIONS

### VALEURS FRANÇAISES

#### ACTIONS ET PARTS

### LAFFITTE PIERRE

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable  
Siège social : 8/12, rue des Pirogues de Bercy, 75012 Paris.  
434 038 535 R.C.S. Paris.  
SIRET 434 038 535 00044

#### Adoption de la variabilité du capital

**Capital social effectif** : 296 037 370 Euros.

Durée de la société : 99 ans à dater de son immatriculation.

**Date d'expiration normale de la société** : 28/12/2099.

**Siège social** : 8-12, rue des Pirogues de Bercy 75012 PARIS.

**Objet social** : Acquisition directe et indirecte et gestion d'un patrimoine immobilier locatif (se reporter à l'article 2 des statuts pour plus de précisions).

Les statuts ont été publiés dans le journal d'annonces légales « *Le Publicateur Légal* » du 27 décembre 2000.

La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est engagée en fonction de sa part dans le capital social et limitée à la fraction dudit capital qu'il possède.

#### Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 décembre 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SCPI LAFFITTE PIERRE a décidé l'adoption de la variabilité du capital social et a notamment adopté les décisions suivantes : (i) Modalités des retraits, (ii) Modalités de constitution et de fonctionnement d'un fonds de remboursement des parts des associés retrayants, (iii) Modification de la rémunération de la société de gestion et (iv) Modifications des articles 6, 7, 8, 9, 21, 34 et 35 des statuts.

Il est expressément indiqué que l'Assemblée Générale n'a pas mis en place de fonds de remboursement (seule la possibilité de créer et de doter un tel fonds ayant été inscrite dans les statuts sur décision de l'Assemblée Générale).

#### Capital social variable

Conformément aux stipulations de l'article 7 des statuts adoptés par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SCPI LAFFITTE PIERRE en date du 10 décembre 2015, le capital social de la SCPI LAFFITTE PIERRE est variable.

#### Offre au public

Date d'ouverture de la souscription : 11 janvier 2016.

#### Conditions de souscription :

Prix de souscription : 230 euros de nominal au prix de 415 euros par part, soit avec une prime d'émission de 185 euros.

Une commission de souscription de 10,171 % TTC, soit 42,21 € TTC par part est prélevée sur le prix de souscription (prime d'émission incluse).

Chaque souscripteur devra verser à la souscription la totalité du montant souscrit à LAFFITTE PIERRE.

#### Minimum de souscription :

Le minimum de souscription est fixé à :

- Pour les souscripteurs non associés de Lafitte Pierre : 25 parts.

- Pour les souscripteurs déjà associés de Lafitte Pierre : 5 parts.

#### Jouissance des parts souscrites

Les parts souscrites porteront jouissance à compter du 1er jour du 4ème mois, à compter de la fin du mois de souscription.

Ce différé de jouissance tient compte du délai d'investissement des capitaux sur le marché et du différentiel de taux constaté entre le rendement des actifs immobiliers et les placements de trésorerie.

*Conditions du retrait :*

Les demandes de retrait, comportant le nombre de parts en cause, sont portées à la connaissance de la Société de Gestion de préférence par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par tout autre moyen permettant au donneur d'ordre de prouver la passation de son ordre de retrait et de s'assurer de sa réception par la Société de Gestion.

Elles sont inscrites dans le registre des demandes de retrait et satisfaites par ordre chronologique. Les demandes de retrait sont accompagnées des pièces d'identité en cours de validité des signataires de l'ordre pour l'enregistrement du retrait.

Les parts remboursées seront annulées. A compter de la date de réalisation du retrait, le règlement du retrait interviendra sous 15 jours maximum.

*Prix de retrait d'une part :*

Lorsque la demande de retrait est compensée par des demandes de souscription, l'associé se retirant perçoit 373,83 euros par part détaillé comme suit :

- Prix de souscription : 415 €
- Commission de souscription de 10,171 % TTC, déduction faite de la TVA récupérable : 41,17 €
- Valeur de retrait : 373,83 €

La note d'information prévue par l'article L.411-2, L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier a obtenu de l'Autorité des marchés financiers le visa SCPI n°15-28 en date du 8 décembre 2015. Elle sera remise sans frais à toute personne qui en fera la demande à LAFFITTE PIERRE, 8-12, rue des Pirogues de Bercy 75012 PARIS ou est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.namiaeweurope.com](http://www.namiaeweurope.com).

*Pour insertion : La Société de Gestion,  
NAMI-AEW EUROPE.*

**1505342**